

L'INVASION DE L'UKRAINE PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE : CONSÉQUENCES STRATÉGIQUES POUR L'UNION EUROPÉENNE ET LA BELGIQUE

Nicolas VAN HOUTTE



© Image générée par IA

De oorlog in Oekraïne herschikt de strategische kaarten voor de EU en België. Hij versnelt het debat over de veiligheidsambities van de Unie, tussen intergouvernementele sturing en supranationale impulsen. Met European Defence – Readiness 2030 zet de Commissie een koers uit en lanceert zij hefboomen om de lidstaten te helpen hun paraatheidsniveau te bereiken. De NAVO reageert op de Russische dreiging, versterkt haar steun aan Oekraïne en past haar plannen en capaciteitsdoelstellingen aan. Kunnen de EU en de NAVO hun doelstellingen laten convergeren, en zullen de lidstaten de voorziene steun daadwerkelijk benutten? Zal dit de Europese strategische autonomie doen groeien, met de NAVO als hoeksteen van de collectieve verdediging? België moet zijn eigen traject bepalen en dit verankeren binnen de EU en de NAVO, als loyale en geloofwaardige bondgenoot met voldoende middelen.

Le lieutenant-colonel Nicolas VAN HOUTTE est officier CT de la Force terrestre. Il est actuellement en poste à la représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne en tant que conseiller militaire de l'ambassadeur belge au Comité politique et de sécurité ainsi qu'au sein du Groupe politico-militaire du Conseil de l'UE. Il a auparavant alterné entre fonctions CIS en unité ou état-major et fonctions politico-militaires au sein de l'Information Operations Group et d'ACOS STRAT.

Un conflit qui change l'équation

La guerre en Ukraine bouleverse l'ordre international fondé sur des règles en remettant en cause la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'interdiction du recours à la force. Elle réintroduit aux portes de l'Europe une guerre interétatique de haute intensité portée par une puissance majeure, donnant crédit à l'idée que la coercition et le fait accompli peuvent l'emporter lorsque des intérêts jugés vitaux sont en jeu. Cette rupture modifie les perceptions de sécurité des Européens, leur fait directement ressentir la fragilité du droit international et les oblige à assumer davantage leur propre sécurité.

Ce choc agit comme un catalyseur politique et institutionnel. Au sein de l'Union européenne (UE), il bouscule le curseur entre intergouvernementalisme et supranationalité, accélère une intégration de fait dans les champs de la sécurité, de l'énergie et de l'économie de guerre et révèle des divergences d'intérêts liées à la proximité de la menace, à l'héritage historique, aux dépendances énergétiques, aux souverainetés industrielles et aux contraintes budgétaires. Les effets s'étendent aussi naturellement à l'OTAN, au partenariat UE-OTAN et au lien transatlantique.

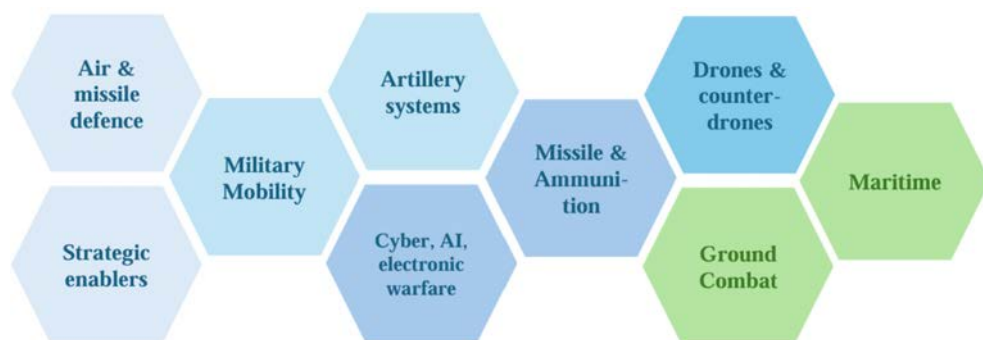
Réveil européen

Face à l'agression russe, l'UE et ses États membres ont réagi par une mobilisation durable et adaptative : quasi unité politique (n'étaient-ce les divergences d'opinion et d'action de la Hongrie, notamment), sanctions économiques et financières d'une ampleur inédite, soutien politique, financier et militaire renforcé à Kyiv et repositionnement de l'UE comme acteur de sécurité face à une menace russe désormais qualifiée de directe et persistante. Les réflexions sur l'autonomie stratégique sont relancées, avec l'ambition d'accroître la capacité d'action autonome en complémentarité avec l'OTAN, conformément à la Déclaration de Versailles de 2022¹ et aux conclusions régulièrement adoptées par le Conseil européen. Sur le plan militaire, les Européens revoient profondément leurs politiques de défense : hausse des budgets, évolution des plans de l'OTAN, posture renforcée sur le flanc est et intensification du soutien militaire à l'Ukraine. La structuration de la réponse s'accélère : des mesures d'urgence ont laissé place à des mécanismes de plus long terme visant la montée en puissance industrielle, la résilience des chaînes d'approvisionnement et l'agrégation de la demande au niveau européen.

¹ Assumer une plus grande responsabilité en matière de sécurité, prendre de nouvelles mesures décisives en vue de construire la souveraineté européenne, réduire la dépendance et élaborer un nouveau modèle de croissance et d'investissement pour 2030.

Préparation à l'horizon 2030 ; trajectoire structurante

L'année 2025 matérialise une trajectoire vers la « Préparation à l'horizon 2030 »²: améliorer la préparation globale, réduire les dépendances critiques, combler les lacunes capacitaires et consolider la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) afin de livrer en quantité et en cadence. La Commission européenne se positionne comme acteur clé en combinant cadre stratégique (Livre blanc et feuille de route 2030) et leviers budgétaires, réglementaires et normatifs (SAFE³, clause dérogatoire, Fonds européen de la défense, EDIP⁴, simplification des marchés, mobilité militaire). L'accent est mis sur une liste cohérente de déficits capacitaires critiques prioritaires : défense aérienne et antimissile ; moyens stratégiques ; mobilité militaire ; systèmes d'artillerie ; domaine cybernétique, intelligence artificielle et guerre électronique ; missiles et munitions ; drones et technologies antidrones ; combat au sol ; et domaine maritime.



European Defence Readiness 2030, closing the gaps
© Union européenne, 2025

² Commission européenne, *Livre blanc pour une défense européenne – Préparation à l'horizon 2030*, 2025, https://commission.europa.eu/document/download/e6d5db69-e0ab-4bec-9dco-3867b4373019_en?filename=White%20paper%20for%20European%20defence%20%E2%80%93%20Readiness%202030.pdf

³ Conseil de l'Union européenne, *Règlement (UE) 2025/1106 du Conseil du 27 mai 2025 établissant l'instrument « Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense » (« instrument SAFE »)*, JO L, 2025/1106, 28 mai 2025, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN-FR/TXT/?from=EN&uri=CELEX%3A32025R1106>.

⁴ Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, *Règlement (UE) 2025/2643 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2025 relatif à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense et d'un cadre de mesures visant à assurer la disponibilité des produits de défense et l'approvisionnement en de tels produits en temps utile (« règlement EDIP »)*, JO L, 2025/2643, 29 décembre 2025, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN-FR/TXT/?from=EN&uri=CELEX%3A32025R2643>.

La PESCO⁵ soutient ces efforts en agissant dans quatre domaines prioritaires : les dépenses de défense et d'investissement, le développement capacitaire, la coopération industrielle et en matière d'armement, ainsi que la préparation opérationnelle.

Le Livre blanc pour une défense européenne – Préparation à l'horizon 2030 fixe les besoins en matière d'investissement en recensant les lacunes capacitaires critiques européennes et en définissant des objectifs précis : améliorer la mobilité militaire, favoriser l'innovation de rupture, simplifier les processus, répertorier les options de financement pour le plan *ReArm Europe* et développer des partenariats structurants. Il a pour ambition de faire en sorte que l'Europe soit prête d'ici 2030, de reconstruire la défense européenne, d'optimiser le soutien à l'Ukraine, de dépenser mieux, ensemble et européen, de bâtir une industrie forte et innovante et de se préparer aux pires scénarios, y compris à une agression armée de grande ampleur. Une Europe forte et prête est la meilleure des dissuasions.



White Paper for European Defence – Readiness 2030

Le plan « Réarmer l'Europe/Préparation à l'horizon 2030 » met en place des instruments pour accélérer l'investissement et agréger la demande par des achats conjoints. Sur le pilier financier, SAFE peut lever jusqu'à 150 milliards d'euros en accordant des prêts aux États membres sur la base de plans nationaux approuvés

⁵ *Permanent Structured Cooperation*, ou Coopération structurée permanente (Articles 42.6 et 46 du Traité sur l'Union européenne). Établie en 2017, la coopération structurée permanente offre un cadre intergouvernemental juridiquement contraignant enjoignant aux États membres participants de coopérer dans la planification, le développement et l'investissement conjoints par des projets collaboratifs de développement capacitaire et de renforcer la préparation opérationnelle et la contribution de leurs forces armées à la PSDC.

par la Commission européenne ; l'Ukraine et certains partenaires (EEE AELE⁶, candidats ou associés) peuvent participer sous certaines conditions. En parallèle, une clause dérogatoire nationale offre une marge budgétaire spécifique pendant quatre ans à compter de 2025 (surcroît annuel jusqu'en 2028 plafonné à 1,5 % du PIB), visant à mobiliser environ 650 milliards supplémentaires. Combiné à SAFE, le potentiel financier total pourrait atteindre 800 milliards d'ici 2030.

La feuille de route « Préserver la paix – Feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030⁷ » décline ces orientations en étapes et jalons : constitution de coalitions capacitaires et désignation de nations cheffes de file au premier trimestre 2026 (avec l'Allemagne et les Pays Bas, la Belgique prend la tête du programme en matière de mobilité militaire), lancement des projets capacitaires au premier semestre 2026, objectifs d'achats conjoints et de contractualisation sur 2027–2028. L'Agence européenne de défense (AED) assure l'ossature intergouvernementale pour structurer ces coopérations et suivre l'adéquation besoins capacités. Quatre projets phares paneuropéens appelant à un investissement massif, urgent et coordonné sont proposés par la Commission : l'initiative sur la surveillance du flanc oriental (*Eastern Flank Watch*), l'initiative de défense antidrones européenne (*European Drone Defence Initiative*), le bouclier aérien européen (*European Air Shield*) et le bouclier spatial européen (*European Space Shield*)⁸.

Un paquet omnibus doit faciliter les investissements dans les capacités de défense, apporter une plus grande prévisibilité au secteur et faciliter l'accès aux financements de l'UE. La BEI⁹ élargit ses activités de prêt à certains projets de défense, tandis que la stratégie de l'Union de l'épargne et des investissements cherche à mobiliser des capitaux privés afin que la BITDE ne dépende plus exclusivement de budgets publics. La surveillance de la capacité industrielle devient régulière pour aligner volumes, cadences et goulots d'étranglement.

⁶ Espace économique européen – Association européenne de libre-échange

⁷ Commission européenne, *Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil « Préserver la paix – Feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030 »*, JOIN(2025) 27 final, 16 octobre 2025, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN-FR-NL/TXT/?from=EN&uri=CELEX%3A52025JC0027>

⁸ *Eastern Flank Watch* : intégration des systèmes de défense aérienne et antidrones avec des capacités terrestres et avec la sécurité maritime en mer Baltique et en mer Noire, couplée à l'amélioration de la connaissance de la situation, de la sécurité intérieure et de la gestion des frontières ; *European Drone Defence Initiative* : capacité agile et de pointe contre les systèmes aériens sans pilote ; *European Air Shield* : bouclier intégré et multicouche interopérable avec les structures de commandement et de contrôle (C2) de l'OTAN ; *European Space Shield* : protection et résilience des moyens et services spatiaux.

⁹ Banque européenne d'investissement

What is needed?

The White Paper for European Defence identified Europe's critical capability gaps.

The Readiness 2030 package unlocked up to €800 bn of investments.

This Roadmap, requested by the European Council, sets clear objectives and milestones for defence readiness by 2030.

What we propose



European Defence Flagships



**Eastern Flank
Watch**



**European Drone
Defence initiative**



**European
Air Shield**



**European
Space Shield**



Closing Capability Gaps

Member States form capability coalitions



Strengthening EU Defence Industrial Base

- Securing **resilience of supply chains**
- Tapping **full potential for defence innovation**
- Track **industrial capacity**



Boosting Defence Investment

- Simplifying European **defence market**
- Mobilising **private and public financing**
- **Military mobility area**

Standing firmly with Ukraine



*Preserving Peace, Defence Readiness Roadmap 2030
© Union européenne, 2025*

Le Programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP), doté de 1,5 milliard d'euros sur 2025–2027, doit renforcer la compétitivité et la réactivité industrielles, sécuriser la disponibilité et l'approvisionnement en produits de défense et stimuler la coopération avec l'Ukraine pour rétablir, reconstruire et moderniser son industrie.

Cet ensemble d'instruments et d'initiatives contraignants ou non donne un cadre aux États membres pour orienter leurs politiques nationales, renforcer leur base industrielle et accéder à des mécanismes de financement.

Il faut enfin noter que la défense européenne – Préparation à l'horizon 2030 (*European Defence Readiness 2030*) est soutenue par une stratégie pour une union de la préparation¹⁰ dans un cadre défini par l'UE pour renforcer sa capacité à anticiper, prévenir et répondre à des crises complexes, allant des catastrophes naturelles aux pandémies en passant par les cyberattaques et les menaces hybrides. Elle promeut une approche *whole-of-government* et *whole-of-society*, améliorant la coopération civilo-militaire, l'anticipation stratégique et la résilience dans l'ensemble des États membres.

OTAN, UE-OTAN et lien transatlantique

La guerre a également remis l'OTAN sur le devant de la scène : adhésion de la Finlande et de la Suède, montée en puissance de la posture de dissuasion sur le flanc est, évolution des plans de défense, engagement accru en faveur d'une capacité industrielle de défense renforcée et rapprochement politique accéléré avec l'Ukraine. L'UE et l'OTAN qualifient la Russie de menace systémique, globale et multidimensionnelle, et la traitent comme telle ; les constats et axes d'action se rejoignent, la coopération s'accélère et explore de nouvelles complémentarités.

Les budgets nationaux en matière de défense augmentent conformément aux engagements pris au sommet de La Haye en juin 2025 : 5 % du PIB d'ici 2035, structurés en 3,5 % de dépenses de défense au sens OTAN et jusqu'à 1,5 % pour la sécurité et la résilience. Au titre du processus OTAN de planification de défense (NDPP¹¹), des cibles capacitaires sont attribuées à chaque Allié, créant un cadre obligatoire de montée en puissance qui sécurise de facto le financement des initiatives européennes.

L'UE offre un potentiel décisif par ses leviers financiers, industriels et réglementaires et l'intensification de ses efforts se fait « en miroir » des besoins

¹⁰ Commission européenne, *Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la stratégie européenne pour une union de la préparation*, JOIN(2025) 130 final, 26 mars 2025, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR-EN-NL/TXT/?from=EN&uri=CELEX%3A52025JCo130>.

¹¹ Processus OTAN de planification de défense (*NATO Defence Planning Process*) : cadre au sein duquel les activités de planification de défense nationales et alliées peuvent être harmonisées, afin de permettre aux Alliés de fournir les forces et capacités requises de la manière la plus efficace possible. Il doit faciliter le recensement, le développement et la mise à disposition en temps utile de l'ensemble des forces nécessaires – interopérables et dûment préparées, équipées, entraînées et soutenues – ainsi que des capacités militaires et non militaires associées, pour mener à bien toute la gamme des missions de l'Alliance.

de l'Alliance : l'OTAN apporte planification (plans et cibles capacitaires) et posture de dissuasion, l'UE contribue à l'économie de la défense (financement, marché, industrie, normes). Plus l'UE industrialise, plus l'OTAN gagne en masse, cadence et interopérabilité sur le théâtre européen ; la Commission européenne ancre ses initiatives dans les objectifs capacitaires OTAN. La souveraineté européenne ne s'oppose pas à l'Alliance ; elle peut renforcer la crédibilité collective en internalisant la production, en accélérant la disponibilité et en réduisant la fragmentation.



*Sommet de l'OTAN à La Haye, 2025
© OTAN 2025*

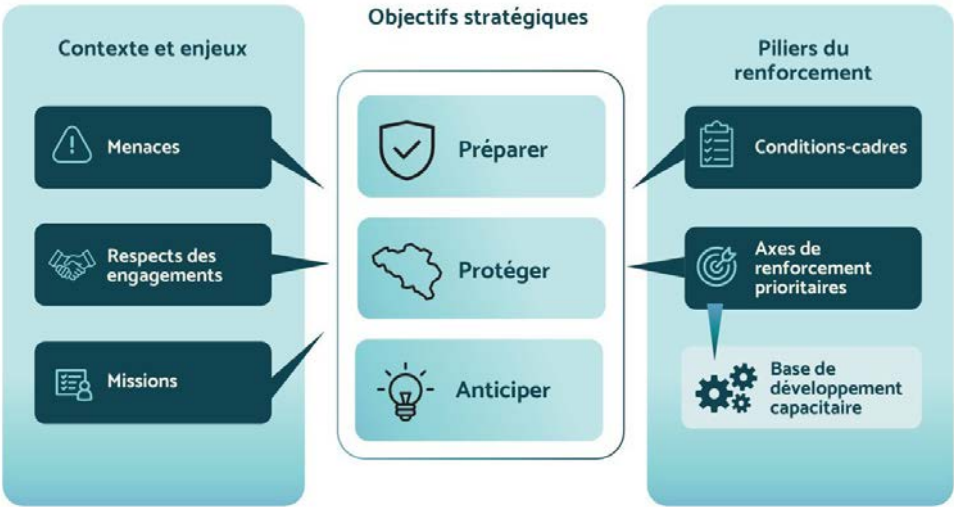
De son côté, Washington s'inscrit dans une stratégie de sécurité et de défense nationale bousculant la relation transatlantique. Les Européens sont poussés à assumer davantage leurs responsabilités sécuritaires sur leur propre continent en atteignant un niveau de préparation crédible et en rééquilibrant le partage du fardeau, les amenant à viser une autonomie stratégique « adéquate » consistant à entretenir une capacité d'action propre tout en poursuivant la coopération avec les États-Unis.

Belgique : effets, responsabilités et ambitions

En tant qu'État membre et Allié solidaire, la Belgique s'inscrit dans une réponse européenne et euro atlantique : sanctions, soutien politique et militaire à Kyiv, contributions opérationnelles, ancrage industriel et développement capacitaire. Elle met en place un dispositif d'appui durable fondé sur des investissements s'inscrivant dans la durée en faveur de l'industrie nationale afin d'assurer un soutien continu et d'accroître l'autonomie industrielle, tout en se préparant à participer, le moment venu, aux garanties de sécurité pour l'Ukraine.

La Belgique a également des responsabilités à assurer : protection du territoire et de la population, sécurité des infrastructures critiques et des organisations internationales qu'elle héberge, résilience face aux menaces hybrides et crédibilité militaire dans un environnement plus dur. Trois plans nationaux complémentaires, interdépendants et intégrés à la Stratégie de sécurité nationale sont décidés : défense, résilience et *enablement* (maîtrise des capacités).

La complémentarité des cadres est claire : l'OTAN demeure la pierre angulaire de la défense collective et de la dissuasion, tandis que l'UE constitue le cadre de



Vision Stratégique 2025
© La Défense 2025

renforcement de l'autonomie stratégique et de consolidation d'un pilier européen au sein de l'Alliance. Dans l'esprit du proverbe « si vis pacem, para bellum », la Vision stratégique 2025 de la Défense réoriente priorités et investissement : défense aérienne multicouche, nouveaux F-35, modernisation des capacités terrestres, développement de drones armés, hausse substantielle des stocks de munitions et des capacités logistiques.

L'objectif est de disposer d'une armée apte à faire face collectivement à un conflit de grande ampleur. Dans la défense collective, la Belgique renforce sa présence sur le flanc est et consacre davantage de moyens humains et matériels, y compris comme nation de réception et de transit. Elle a porté ses dépenses de défense à 2 % du PIB en 2025 afin de restaurer sa crédibilité et de contribuer plus équitablement à l'Alliance.

De nombreux défis structurels accompagnent la transformation : effort budgétaire massif et pérenne dans une société parfois peu réceptive aux avertissements sécuritaires ; nécessité de recruter, former et fidéliser davantage dans un marché de l'emploi tendu ; risques associés à l'intégration de systèmes complexes exigeant des chaînes industrielles fiables et une coopération internationale fonctionnelle. D'où l'importance de mobiliser pleinement les instruments européens et alliés pour soutenir la transformation tout en se préoccupant de l'information et de la communication à l'attention de l'opinion publique.

La Belgique doit contribuer et s'intégrer à l'essor d'une BITDE solide pour renforcer la résilience et la dissuasion, garantir la place de son industrie dans la dynamique de croissance européenne, s'engager dans des projets collaboratifs, stimuler l'innovation et aligner adéquatement ses priorités nationales sur celles définies au niveau européen et otanien. De taille relativement modeste, l'industrie de défense belge doit trouver sa place dans un écosystème européen idéalement interdépendant pour lui permettre d'accéder aux grands programmes, de réduire la fragmentation, ainsi que d'accélérer et de maintenir sa disponibilité.

Enjeux et perspectives

Les différents soutiens à l'Ukraine visent un endiguement stratégique : empêcher qu'une victoire ou que l'impunité de l'agresseur n'encourage d'autres agressions contre des États européens et permettre de défendre un ordre international fondé sur des règles et admis comme priorité fondamentale et structurelle pour l'UE. Au-delà d'une posture de défense avancée, cet engagement permet de reconstruire des capacités longtemps négligées, de réapprendre la planification et la conduite d'efforts de longue durée et de renforcer l'interopérabilité ainsi que la crédibilité de la dissuasion et de la défense.

La défense n'est plus seulement l'addition de budgets nationaux ; elle devient une affaire de marchés, de chaînes d'approvisionnement, de financements et de normes. Sans se substituer aux États, la Commission européenne joue un rôle d'incitateur pour produire plus, plus vite et ensemble, en mobilisant des instruments économiques, industriels, financiers et réglementaires afin d'accélérer le réarmement et de structurer une souveraineté de défense complémentaire à l'OTAN mais plus autonome dans ses moyens.

Des interrogations demeurent : comment agir si un abandon de l'Europe par les Américains se matérialise ? Comment bâtir un pilier européen crédible de l'OTAN, redistribuer les responsabilités de commandement et adapter, si nécessaire, les structures de commandement et de contrôle ? Comment pallier l'indisponibilité éventuelle de troupes américaines sur le théâtre européen ? Comment accélérer la coordination décisionnelle au plus haut niveau politique européen ?

La défense territoriale de l'UE n'est plus évoquée à demi-mot par crainte d'empiéter sur les plates-bandes de l'OTAN ; on l'évoque désormais explicitement comme un enjeu européen existentiel à assurer en l'adossant aux objectifs de défense collective de l'OTAN. Bien que prévue comme une possible évolution de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, la défense commune¹² n'est pas à l'ordre du jour politiquement. Sauf coup de théâtre, la PSDC maintiendra une orientation résolument expéditionnaire, en encadrant

¹² Article 42.2 TUE.

des missions et opérations¹³ conduites en dehors du territoire de l'UE¹⁴. La clause d'assistance mutuelle¹⁵, obligeant les États membres de l'UE à aider un autre État membre faisant l'objet d'une agression armée sur son territoire, réapparaît cependant dans les réflexions et discussions politiques et militaires : il s'agit d'en préciser l'opérationnalisation (quand l'invoquer et comment la mettre en œuvre pratiquement) et de savoir le cas échéant comment en articuler l'activation avec ou sans l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. Les questions portent sur la coexistence, la complémentarité ou l'exclusion mutuelle en cas d'incident de nature à les invoquer, y compris simultanément.

Des propositions « big bang » du commissaire européen à la Défense Andrius Kubilius réapparaissent dans le débat¹⁶, telles qu'un « Conseil de sécurité européen restreint » ou une force permanente de 100 000 hommes¹⁷. Celles-ci resteront sans lendemain tant que les États membres n'y donneront suite concrète, d'abord politiquement.

Conclusions

La guerre relance des réflexions fondamentales et demande de prendre des décisions ponctuelles et à la hauteur des enjeux. L'objectif est d'orienter les efforts nationaux, de les organiser en une réponse collective et de chercher à atteindre, grâce aux mesures mises en place par la Commission européenne, un niveau de préparation compatible avec un scénario de haute intensité. D'autre part, l'OTAN demeure la pierre angulaire de la défense collective pour les États européens qui en sont membres. Ces deux dynamiques ne sont pas exclusives mais complémentaires.

¹³ Article 43 TUE : actions conjointes en matière de désarmement, les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de conseil et d'assistance en matière militaire, les missions de prévention des conflits et de maintien de la paix, les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix et les opérations de stabilisation à la fin des conflits.

¹⁴ Article 42.1 TUE.

¹⁵ Article 42.7 TUE.

¹⁶ Lors du discours du commissaire Andrius Kubilius au forum Folk och Försvar – National Conference 2026 : « Europe Under Pressure » le 11 janvier 2026 (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/en/speech_26_69/SPEECH_26_69_EN.pdf) ou lors de la Conférence annuelle de l'Agence européenne de défense, le 28 janvier 2026.

¹⁷ Quantité approximative de soldats américains présents en permanence en Europe ou mobilisables sur ce théâtre.

Attachés à l'intergouvernementalisme en matière de sécurité et de défense, les États membres sont bel et bien aux commandes et doivent rapidement faire aboutir concrètement leurs projets. À condition que le leadership politique des États définisse des priorités communes, pilote des projets structurants, mette en condition et, le cas échéant, mette en œuvre les capacités adéquates, l'Europe peut devenir une puissance crédible dans laquelle la Belgique peut et doit trouver sa place : coopérative et forte, capable de défendre son territoire, ses citoyens et ses valeurs.

Pour la Belgique, la voie est tracée : mettre davantage l'accent sur l'autonomie stratégique au sein de l'UE, préserver un lien transatlantique adéquat, développer un pilier européen fort au sein de l'OTAN, renforçant la défense collective et contribuant à une répartition transatlantique plus équilibrée de la charge pour que l'Europe assume une plus grande responsabilité dans sa propre sécurité et sa propre stabilité.

Mots-clés : Ukraine, Préparation à l'horizon 2030, Defence Readiness 2030, Union européenne, OTAN